



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 juin 1998**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 18 Juin 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 Juin 1998

**Installation de lignes téléphoniques temporaires au domicile de 4 Elus du  
Conseil Municipal permettant la mise en service de leurs télécopieurs**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

**Excusés :**

*Adjoints :*

M. Jean-Robert BEJUGE

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La mise en oeuvre du marché d'installation de télécopieurs au domicile des élus municipaux, engendre, dans quelques cas, des difficultés de mise en route dues à des problèmes de compatibilité technique, que la société attributaire (EGT - France-Télécom ) tarde à régler. Les voies de recours habituelles seront exercées par les Services en charge de ce dossier, néanmoins, pour pallier ces dysfonctionnements momentanés et ne pas perturber plus longtemps le fonctionnement de la communication entre les élus et l'Administration Municipale il est proposé d'installer des lignes téléphoniques spécifiques et temporaires au domicile des élus chez lesquels des difficultés ont été rencontrées.

Les coûts générés par ces installations particulières seront gérés de la façon suivante :

- les installations et les abonnements des lignes seront pris en charge par la Ville de Niort,
- la facturation de ces lignes sera adressée à la Ville de Niort,
- Les consommations constatées seront intégralement refacturées à l'élu attributaire sous forme de titre de recettes émis par la Comptabilité Municipale. (Ceci parce que l'émission de télécopie vers la Ville de Niort doit se faire par l'intermédiaire du numéro vert affecté à cet usage)

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire de Niort à faire procéder, sous les modalités exposées précédemment , à l'installation de lignes temporaires au domicile de M.Robert Léon, Mme Janine Bimes, M.Jean-Michel Passerault et M.Pierre Guérit.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD